

Assemblée générale de Vivalia

Vivalia clôture l'année 2022 avec un résultat net positif de 5,2 millions €, un résultat encourageant malgré le contexte financier particulièrement fragile et la pénurie structurelle de personnel auxquels les hôpitaux belges sont actuellement confrontés.

A l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de Vivalia qui se tient ce 27 juin figurent la présentation du **Rapport de gestion 2022** aux Associés communaux et provinciaux et l'approbation des **bilans et comptes de résultats consolidés 2022**.

Les comptes de Vivalia pour l'année 2022 se clôturent sur un bénéfice de 5.276.813 €. Le résultat courant (qui permet de mesurer la rentabilité de l'exploitation) est également positif et atteint 3,2 millions €, soit une augmentation de près de 13 millions € par rapport à l'année 2021. Parallèlement, Vivalia enregistre un résultat exceptionnel de 1,9 millions €, relatif notamment à la vente de l'ancienne MRS Saint-Antoine à Virton.

Le **secteur hospitalier** présente un résultat net de 5.121.367 € et un résultat courant de 4.627.489 € (soit une augmentation de + 3.458.999 € par rapport à 2021 pour le résultat net et une augmentation de 12.871.264 € pour le résultat courant). Ces résultats positifs n'intègrent cependant pas la dotation provision pour la cotisation de responsabilisation sur les pensions estimée à 12 millions € pour l'année 2027.

Ces variations positives s'expliquent, entre autres, par une diminution des charges, notamment au niveau de l'achat de produits médicaux (par exemple, les réactifs pour la réalisation des tests PCR) et de la réduction de certaines provisions, ainsi que par une augmentation des produits (Budget des Moyens Financiers, résultat pharmacie, etc.), malgré une diminution des honoraires nets (principalement en raison de la diminution de l'activité PCR des laboratoires).

Par rapport à l'année 2021, le volume de l'emploi du secteur hospitalier reste stable. Les charges sociales et salariales augmentent néanmoins de 14,2 millions € (soit + 8,47 %) ; le facteur explicatif principal est l'indexation (à hauteur de 6,9 millions €).

Le **secteur AMU** (Aide Médicale Urgente) présente un résultat de - 903.143 €, en très légère amélioration par rapport à l'année 2021 (+ 6.663 €). Le secteur enregistre des produits complémentaires liés à la subvention additionnelle du nouveau PIT- TIH, à l'indexation du BMF et de

la cotisation des associés ainsi qu'à la croissance de la facturation et des honoraires. Des charges complémentaires sont également à noter, telles que l'augmentation du coût des véhicules et services dans le cadre de la convention avec la Croix-Rouge de Belgique et l'augmentation des charges salariales en raison d'une permanence infirmière supplémentaire et de l'indexation.

Rappelons qu'un projet pilote de mise en place d'un PIT - TIH à Libramont a été lancé en janvier 2022, avec une permanence de 12 h 7j/7 de janvier à fin août et de 24 h 7j/7 pour le reste de l'année. Ce PIT est destiné, d'une part, aux transports inter hospitaliers (TIH) et, d'autre part, à des interventions 112, en renfort du dispositif d'intervention d'urgence existant dans la province.

Par ailleurs, selon la proposition et accord du Conseil d'administration du 22 mai 2018 décidant d'indexer la cotisation AMU à partir de 2020, il est proposé à l'Assemblée générale de fixer le montant de la cotisation 2023 à 5.046.946,34 € à charge des associés communaux et provinciaux.

Le résultat net du **secteur PCPA** connaît une augmentation significative par rapport à l'année 2021 et se chiffre à 1.283.421 € (soit + 1.585.714 €). Le résultat courant du secteur évolue également positivement (+ 59.506 € entre 2021 et 2022) mais reste négatif (- 215.428 €), l'augmentation des charges salariales (1,8 millions €), des amortissements et du coût des services et fournitures n'étant pas entièrement compensée par l'évolution croissante du chiffre d'affaires. La vente de la MRS Saint-Antoine permet une rentrée exceptionnelle de 1,5 millions €.

Le volume de l'emploi du secteur PCPA augmente de 11,92 ETP par rapport à 2021, majoritairement financé.

Le bénéfice du secteur permet d'exempter les associés de toute prise en charge financière en 2022 en la matière.

Le **secteur Extra-Hospitalier** (E-santé, hospitalisation à domicile, crèches et centre de prise en charge des violences sexuelles) affiche un déficit de - 224.832 € en résultat net, soit une légère augmentation par rapport à 2021 (+ 9.347 €). Notons une diminution du déficit pour les trois crèches de 58.200 €, grâce à une augmentation du chiffre d'affaires et à la récupération de frais (indexation APE et ONE).

La **cotisation de responsabilisation** représente toujours un important facteur de risque vis-à-vis des comptes de Vivalia. Cette cotisation, dont l'objectif est de financer les pensions du secteur public, est destinée à couvrir la différence entre les cotisations versées pour les agents statutaires actifs et les

montants décaissés par l'Office des Pensions pour les agents retraités. Une pénalité répartie entre les institutions qui n'ont pas souscrit à un second pilier est également prévue.

En 2022, l'impact de cette cotisation de responsabilisation représente 4,5 millions € pour Vivalia. A partir de 2022, dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, le Conseil d'administration de Vivalia a souhaité, sur base d'un benchmark, apporter un changement de méthode d'évaluation en n'inscrivant plus de dotation de provision pour une année complémentaire, soit 11,8 millions € hors malus pour l'année 2027 (non comptabilisés dans les comptes 2022).

Par ailleurs, le **recul de l'épidémie de COVID** a entraîné une diminution des honoraires générés et rétrocédés pour l'activité des laboratoires, parallèlement à une réduction des achats de réactifs, avec un impact financier de - 3,7 millions €. La **pénurie infirmière** a, quant à elle, pour conséquence une non-augmentation des charges salariales à concurrence de 60 ETP (selon les tableaux de bord), soit une dépense non engagée de l'ordre de 4,5 millions €. Sous l'angle exclusivement financier, Vivalia a pu maintenir son chiffre d'affaires en 2022 malgré une rationalisation de ses ressources.

Enfin, la **cyberattaque** dont a été victime Vivalia en mai 2022 a un impact direct limité sur les comptes 2022. Pour les investissements à hauteur de 4 millions € en matériel, licences, sécurité, etc., les premières tranches d'amortissements seront comptabilisées à partir de 2023. Cependant, un impact de 706.000 € affecte les coûts de fonctionnement pour l'année 2022. Au total, l'impact de la cyberattaque est estimé à 5,1 millions € sur les années 2022 et suivantes. Le financement BMF pour la cybersécurité est quant à lui de 225.000 € en 2022 et 233.000 € en 2023.

Plus d'infos ?

Cindy LAMBORELLE - Chargée de communication

cindy.lamborelle@vivalia.be

0491/86.10.60